

COMMISSION EMPLOI

SL/IA C011108

MESSIEURS LES PRESIDENTS DE LIGUES

Paris, le 13 novembre 2001

Objet : Projet d'accord d'Entreprise pour les clubs affiliés à
La FF Voile dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARTT.

Messieurs les Présidents,
Chers Amis,

Veillez trouver ci-joint, le texte d'une proposition d'accord d'Entreprise pour les Associations employeurs affiliées à la FF Voile.
Ce dossier a été rédigé par le bureau régional Bretagne de la FIDAL (Fiduciaire Juridique et Fiscale de France) à partir d'un Cahier des Charges définissant les spécificités de l'emploi dans le secteur de la voile et du nautisme.

L'obligation de mise en place de l'ARTT au 1^{er} janvier 2002 pour tous les employeurs, crée une situation d'urgence à mettre à disposition de nos associations employeurs, ce type d'accord d'entreprise et son mode opératoire.

Je vous propose donc d'informer le plus largement possible, les clubs employeurs de votre Ligue et de tenir à disposition de ceux qui le désirent, la version informatique de cet accord (sous forme de disquette). Celle-ci leur permettra d'élaborer rapidement, dans de bonnes conditions, un accord d'entreprise.

Comptant sur votre collaboration pour une diffusion très rapide de ce document,

Recevez, Messieurs les Présidents, Chers Amis, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean KERHOAS
Vice Président de la FFV
Chargé de la Commission Emploi

P.J.

Copie : CTS chargés du Développement
Correspondants Régionaux du Développement